

Prolongement de la campagne « Bordeaux à vos côtés » jusqu'au 30 avril 2021

Inscrivez-vous à la campagne de financement (€) de vos animations chez vos clients français et belges !

Date de l'opération: du 2 septembre au 30 avril 2021

L'objectif de la campagne « Bordeaux à vos côtés » est de **vous accompagner financièrement (€)**, que vous soyez viticulteur, négociant ou une cave coopérative, dans vos animations chez vos clients français et belges.

La campagne évolue ! Dès le 1^{er} janvier 2021, chaque entreprise pourra désormais bénéficier de **6 forfaits journaliers** (dont maximum 2 en Belgique), avec un **nouveau tarif sur le forfait France hors Nouvelle Aquitaine**, selon les zones géographiques :

Forfait Gironde 1 jour	Forfait Nouvelle Aquitaine 1 jour (hors Gironde)	Nouveau Forfait France 1 jour (hors Nouvelle Aquitaine)	Forfait 1 jour en Belgique max 2 par entreprise
25€ HT	75€ HT	150€ HT	150€ HT

Conditions de participation :

- Les animations doivent avoir lieu **avant le 30 avril 2021**.
- Les animations doivent être réalisées par les viticulteurs, négociants, adhérents des caves coopératives, le but de cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
Seuls les négociants peuvent avoir recours à des animateurs.
- Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix **en France et en Belgique**. Les circuits éligibles :
 - **Les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
 - **La grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
 - **Le CHR** (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger).
 - **Grossistes** (C10, France boissons etc) et le **Cash & Carry** (Metro)

Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.

Comment s'inscrire ?

1. Validez avec vos distributeurs le lieu et date de vos animations.
2. Inscrivez-vous sur la plateforme bordeauxavoscotes.bordeaux.com.
3. Réalisez vos animations et retournez-nous par email à alicia.olivier@planete-bordeaux.pro et berangere.escande@planete-bordeaux.pro les deux documents suivants :
 - a. l'[attestation de participation](#),
 - b. une photo de votre animation.

Ces 2 éléments, l'attestation signée par votre client et une photo, seront nécessaires pour obtenir le remboursement.

Pour vous aider à vous inscrire sur la plateforme en ligne, vous pouvez vous référer à [notre tutoriel](#).

Modalités de remboursement des forfaits - avant le 8 février 2021 :

Une fois vos documents transmis et validés par le Syndicat des Bordeaux, **vous pourrez nous adresser par email** avant le 7 mai 2021 au plus tard **une facture correspondant à la totalité de vos forfaits**.

Intitulé de la facture : Syndicat des Bordeaux – Bordeaux à vos côtés.

Merci d'indiquer le montant total de vos animations en HT et TTC avec la TVA.

Calendrier des remboursements :

Il vous sera possible de demander un remboursement de vos forfaits anticipés.

Les factures d'animations réalisées en septembre, octobre et novembre pourront être traitées en janvier si vous nous avez transmis les éléments attendus (pour rappel, attestations et photos); toutes les factures et éléments reçus en décembre, janvier et février seront traitées en mars. Les autres factures seront payées après le 07 mai 2021.

FAQ

- Je n'arrive pas à ouvrir la plateforme d'inscription, le lien ne fonctionne pas : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com>
 - Essayez avec un navigateur autre qu'Internet Explorer (Chrome, Firefox par exemple) ou avec une version plus récente d'Internet Explorer.
- Je prévois de faire un déplacement de plusieurs jours au nord de la France, est-ce que je peux déclarer plusieurs forfaits ?

- Tout à fait, il s'agit de forfaits journaliers ; si vous faites une tournée de 2 jours consécutifs par exemple, vous pouvez demander deux forfaits journaliers en remboursement.
- Est-ce que je peux modifier ma demande de forfaits et rajouter/supprimer un ou plusieurs forfaits ?
 - Oui, merci de vous référer au tutoriel ci-joint.
- Qui signe l'attestation de participation ?
 - C'est au viticulteur (ou négociant ou cave coopérative) de remplir l'attestation, puis de la faire tamponner et signer par le client chez qui l'animation est réalisée. N'oubliez pas de joindre une photo de votre animation !
- Je fais deux jours d'animation dans une même enseigne, est-ce que je peux demander 2 forfaits ?
 - Oui, c'est possible. Merci de fournir quand même deux attestations (avec les deux dates) et deux photos.

Formez-vous avec l'Ecole du Vin de Bordeaux

Plusieurs formations sont à votre disposition sur l'application mobile Oenobordeaux développé par l'Ecole du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).

Vos contacts :

- Alicia Olivier, alicia.olivier@planete-bordeaux.pro
- Bérangère Escande, berangere.escande@planete-bordeaux.pro